

Lettre d'information de la mission agroenvironnement de France Nature Environnement et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Editorial



Concours prairies fleuries: quand agronomie et biodiversité se rejoignent

Par Jean de Lescure – Pdt du comité national d'organisation du « concours prairies fleuries » 2012 ; pdt du Conseil d'administration du PN des Cévennes
Et Par Philippe Girardin – Pdt du comité national d'organisation du « concours prairies fleuries » 2013 ; Pdt du PNR des Ballons des Vosges

Sommaire

1 Editorial :
Prairies et fleuries, deux valeurs que tout semble opposer, réunies dans un même concours agricole national !

1/4 Le Concours agricole national des prairies fleuries, un jeune concours en devenir ...

Les éleveurs français ont l'habitude des concours agricoles pour leurs animaux, leurs fromages ou leurs produits de terroir et de qualité. Depuis 2010, dans un nombre croissant de territoires, principalement des Parcs naturels régionaux (PNR) et des Parcs nationaux (PN), ils peuvent également participer à un concours pour leurs parcelles en prairies !

Basé sur un concept nouveau, le concours agricole national des « prairies fleuries » récompense les exploitations dont les prairies permanentes présentent le meilleur équilibre entre valeurs agricoles et écologiques. C'est un concours d'agriculteurs dont les exploitations sont situées dans un des territoires participants. En 2013, aux côtés de 31 parcs naturels (26 PNR et 5 PN), trois chambres d'agriculture, deux conservatoires d'espaces naturels, un syndicat mixte et un pays vont proposer le concours sur des « territoires test hors parcs ». 6 parcs français vont réaliser des jurys avec des parcs européens jumelés (allemands, andorrans, belges, espagnols, italiens ou suisses).

Plus de 750 éleveurs ont participé au concours depuis sa création, dont 245 en 2012. Ils apprécient la reconnaissance de leur travail. Démonstration est faite par des exemples de terrain que préservation de la biodiversité et valeur agronomique des prairies peuvent aller de pair.

Le concours permet de communiquer sur l'importance des surfaces herbagères riches en espèces pour l'élevage et les territoires, dans un contexte où, en France et en Europe, ces espaces sont menacés par des changements de pratiques (intensification, retournement ou abandon d'exploitation) et des changements de l'usage du sol (urbanisation, plantations, projets d'infrastructures, etc.).

Les territoires utilisent le concours pour promouvoir la contractualisation de la MAE « prairies fleuries », en testant son acceptabilité et l'intérêt de l'engagement des éleveurs sur des objectifs de résultats, engager des dynamiques avec les apiculteurs, valoriser une appellation d'origine, sensibiliser les scolaires, les restaurateurs, et plus globalement les habitants et les touristes.

La mobilisation de 22 partenaires nationaux, dont les Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Ecologie et la LPO et de 250 structures locales, dont des associations affiliées à FNE, participe à la réussite de l'opération.

En 2013, 300 agriculteurs devraient concourir dans les 46 territoires organisateurs. La pérennisation est engagée pour une extension nationale annoncée dès 2014 !

Dossier



Le Concours agricole national des prairies fleuries, un jeune concours en devenir ...

Par Thierry Mougey (Fédération des PNR de France), Véronique Boussou (Parcs nationaux de France) et Sophie Raspail (LPO)

L'origine du concours

Dès 2007-2008, les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et du Haut-Jura organisaient à l'échelle locale les premiers

concours agricoles des prairies fleuries, en s'inspirant d'une démarche allemande similaire. Les deux territoires mettaient dans le même temps en place une nouvelle mesure agri-environnementale

française à obligation de résultats baptisée « MAE Prairies fleuries ». Différentes équipes de recherche, notamment de l'Institut national de la recherche agronomique, ont accompagné

ce projet expérimental. En 2010, lors du Salon international de l'agriculture, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et Parcs Nationaux de France (PNF) lançaient à une plus large échelle et sans lien direct avec la MAE Prairies fleuries, le 1er concours agricole national des prairies fleuries dans les Parcs naturels régionaux (PNR) et les Parcs nationaux (PN). Devant le succès de l'opération, des éditions ont été organisées les années suivantes et le nombre de territoires animant le concours localement augmente chaque année. Réservé aux seuls PNR et PN de 2010 à 2012, le concours s'ouvre en 2013 à d'autres territoires.



Jury local dans la parcelle lauréate (Agriculteur Frédéric JOUGLA) - PNR Haut-Languedoc

Les jurys locaux, composés d'experts (écologues, agronomes et apicoles), parcourent les prairies et les notent selon des critères scientifiques validés par l'Inra. Les critères sont bien-sûr les mêmes pour tous ! C'est l'équilibre agri-écologique des parcelles qui est noté. En 2012, environ 170 experts ont participé aux 29 jurys locaux.

Les experts agronomes des jurys sont souvent des techniciens de chambres d'agriculture, parfois des représentants de syndicats AOP, des spécialistes en élevage

d'instituts techniques, etc. Les experts écologues des jurys appartiennent à des structures plus variées : conservatoires botaniques nationaux, associations de protection de la nature (notamment la LPO), sociétés savantes, conservatoires d'espaces naturels, etc. De nombreux chercheurs (Inra, universités, Irstea, écoles d'agronomie...) sont également impliqués. Des élus et différents acteurs locaux participent également aux jurys, mais bien souvent en qualité d'observateurs et non d'experts.

Chaque jury local sélectionne la parcelle (et donc l'exploitation) gagnante du concours local. Cette parcelle présentant le meilleur équilibre agri-écologique

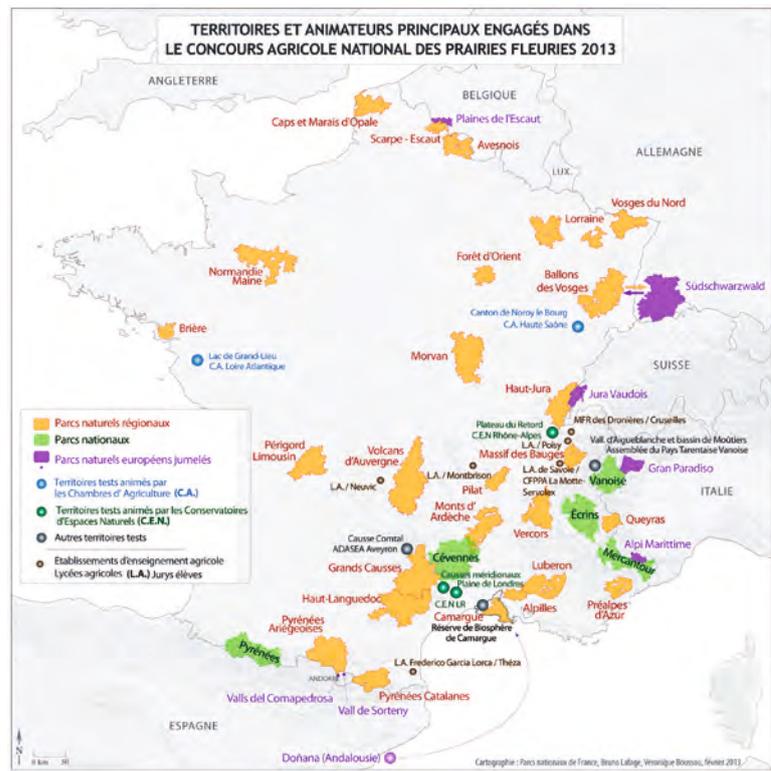
concourra ensuite au niveau national. Le jury national, constitué d'experts et d'anciens lauréats agriculteurs, est présidé par un représentant des Chambres d'agriculture. Il désigne le vainqueur pour chacune des catégories de parcelles, selon qu'elles sont fauchées et/ou pâturées et selon les contraintes pédoclimatiques (littoral, plaine, moyenne montagne, haute montagne). Les lieux choisis pour la remise des prix nationale, temps fort du concours, reflètent la notion d'équilibre agri-écologique : en 2010 au Ministère du Développement Durable, en 2011 au Ministère de l'Agriculture, en 2012 à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).



remise des prix concours PF2012 laureats et partenaires SCorporon PNF

De la parcelle présentée à la parcelle sélectionnée, un jeu de notes pour le meilleur équilibre agri-écologique

La méthode de notation, établie par Scopela (société coopérative



en conseil et formation agriculture et environnement) et l'Inra, aide les jurys locaux à évaluer l'équilibre agri-écologique des parcelles présentées par les agriculteurs. L'objectif est de préciser en quoi la production agricole de la parcelle repose sur des bases écologiques. Les experts évaluent ensemble, lors de la visite sur le terrain, les critères de qualité agronomique et écologique de la parcelle, la contribution de la diversité à ces qualités et la capacité du mode d'exploitation à les valoriser et à les renouveler. La méthode mobilise des compétences en élevage, en agronomie et en écologie.

Il s'agit de comprendre la contribution apportée par la diversité floristique aux caractéristiques agronomiques de la végétation : On peut citer par exemple l'abondance de plantes à fleurs (dicotylédones), dont le feuillage et le décalage phénologique par rapport aux graminées permet de maintenir une certaine fraîcheur dans l'herbe et d'améliorer ainsi la souplesse d'exploitation. On peut aussi citer l'effet d'une diversité de plantes sur la motivation des animaux à manger, ce qui leur permet d'allonger leurs repas et d'augmenter les quantités ingérées.

La cohérence de l'usage agricole est notée en jugeant la pertinence du mode d'exploitation au regard des propriétés de la parcelle, des objectifs de l'agriculteur et du contexte du territoire. Il s'agit de comprendre si les propriétés sont bien valorisées pour répondre aux motivations de l'éleveur, mais aussi de vérifier si le mode d'exploitation agricole permet de construire ou renouveler ces qualités.

Par exemple, la succession de périodes d'utilisation choisie par l'éleveur est-elle adaptée à la végétation ? Les animaux qui consomment le fourrage produit sur la parcelle ont-ils des besoins cohérents avec les caractéristiques nutritionnelles de la prairie ? Ou encore, la succession des utilisations est-elle favorable au renouvellement de la diversité ?

Pour permettre l'appropriation de la méthode de notation par les jurys locaux, des formations sont organisées au printemps par l'Atelier technique des espaces naturels (Aten).

Le concours des prairies fleuries, un formidable outil d'échanges entre les acteurs d'un territoire

- crée du dialogue entre acteurs des territoires et communique sur l'importance des surfaces herbagères riches en espèces pour l'élevage et les territoires ;
- favorise la mise en œuvre partagée / l'appropriation conjointe de la notion de d'équilibre agri-écologique des prairies fleuries par les acteurs des territoires ;
- sensibilise un ensemble d'acteurs du monde rural à la préservation de la biodiversité ;
- communique sur le lien entre biodiversité et qualité des produits (laitiers, fromagers, apicoles...) et sa traduction en termes de plus-value pour leur promotion et leur commercialisation ;
- promeut la notion de résultat dans la Politique agricole commune, notamment à travers les MAE herbagères

Une organisation et un concours pilotés par le réseau des parcs

Le concours est piloté par le réseau des Parcs à travers une co-maîtrise d'ouvrage entre la FPNRF et PNF. Le comité national d'organisation du concours est le lieu d'échange pour l'élaboration et le suivi du projet. Il comprend l'ensemble des 22 partenaires nationaux (financiers, scientifiques et techniques) : FPNRF, PNF, APCA, Inra, Scopela, SupAgro Florac, MEDDE, MAAF, Aten, GRTgaz, RTE, Lyonnaise des eaux, Vétopharma, ONCFS, Fédération nationale des appellations d'origine contrôlée (fromage), Syndicat national d'apiculture, Union nationale de l'apiculture française, Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, LPO, Europarc et Crédit mutuel.

Un comité d'orientation stratégique est créé en 2013, chargé de garantir le respect de l'esprit et des principes du concours et de formuler des propositions d'ordre stratégique, notamment sur le devenir du concours.

Témoignages

Propos recueillis lors de la cérémonie de la remise des prix du concours agricole national des prairies fleuries 2012 – Denis Cheissoux Animateur de la cérémonie



Christophe HERVÉ
(LPO Champagne-Ardenne)
Membre d'un jury local (PNR de la forêt d'orient)

Une belle prairie fleurie qu'est-ce que c'est ?

Pour un apiculteur, un ornithologue, un botaniste ou un ingénieur agronome..., il est clair que ce n'est pas la même chose ! Pendant que certains membres du jury se retrouvent vite à genoux, identifiant plante après plante selon le protocole, l'ornithologue a tendance à rapidement bifurquer, s'éloignant de ces bruyants collègues de la journée afin de tendre l'oreille en direction des haies et buissons proches.

Le jury a rapidement compris que le lauréat de la journée serait l'exploitant ayant conservé une forte diversité floristique sur sa parcelle tout en respectant le paysage ; celui ayant des pratiques extensives (dates de fauche, pâturage de regain extensif, fertilisation...) et la volonté de conserver les éléments fixes du paysage, autant utiles pour le bien être des vaches que pour la nidification de la Fauvette grisette.

Il est très intéressant de se confronter à d'autres points de vue afin de mieux comprendre le fonctionnement d'une prairie, d'une exploitation (les contraintes, les obligations...) mais aussi pour faire comprendre les éléments indispensables à une bonne diversité, faune ou flore.

De loin, la plupart des prairies se ressemblent... mais elles sont toutes différentes. Leur histoire, leur sol, leur potentiel, les pratiques (fauche, pâturage) en font des

écosystèmes proches... mais différents.

La prairie « primée » lors de cette journée est une prairie que je connaissais bien (gérée en fauche tardive depuis très longtemps... des OGAF aux MAET). Cet éleveur a aussi été récompensé au niveau national ce qui met en valeur le très bon travail réalisé par le PNR de la Forêt d'Orient qui se bat pour préserver ses prairies et ses éleveurs depuis de nombreuses années.

Quand j'ai demandé à l'éleveur pourquoi il avait choisi cette prairie, il m'a répondu « c'est le foin que mes vaches préfèrent ! ».



Bernard, Catherine IDELON – Eleveurs dans le Parc du Vercors – 1er prix dans la catégorie « Pâturage et parcours »

Quelle démarche cela demande-t-il pour participer au concours et quelles sont vos motivations par rapport à ce prix des prairies fleuries ?

L'exploitation est située dans la vallée de l'Isère au cœur de l'AOC de la noix de Grenoble, nous sommes éleveurs sur les contreforts. La participation au concours et sa mise en place ne nous a pas demandé de chose particulière si ce n'est juste le fait de s'inscrire. La prairie primée est une prairie qui fait partie de l'exploitation, on la travaille naturellement sans en prendre soin plus que les autres. Un peu passionnée de botanique et d'après mes quelques notions, je savais que cette prairie était riche en fleurs. Pour moi, le plaisir de faire ce concours c'était d'avoir la confirmation par les experts qui sont passés chez nous, que cette prairie avait beaucoup de valeur. J'espère arriver à démontrer aux consommateurs, puisqu'on est éleveur en vente directe, que ce n'est pas que de l'herbe, qu'il y a beaucoup d'autres choses à côté, et de pouvoir faire le lien avec le produit.

Ce prix c'est une reconnaissance pour la prairie et pour l'exploitation et cela va permettre

de montrer aux consommateurs de viande que l'agriculture ce n'est pas n'importe quoi, ce n'est pas Agriculture d'un côté, et Environnement de l'autre, on peut faire les 2 ! Il y a une liaison entre tout.



Guy-Noël GROSSET – Chargé de mission agroenvironnement au Parc national de la Vanoise

N'est-ce pas surprenant de voir une prairie de fauche de Vanoise primée dans une catégorie de « moyenne montagne » ?

Effectivement c'est inattendu mais c'est aussi très symbolique ! Bien que nous ayons des prairies de fauche d'altitude à 2000 m, sur lesquelles nous portons d'ailleurs une attention toute particulière, nous avons souhaité mettre l'accent sur les prairies de fond de vallée qui occupent une place stratégique dans les exploitations. Sans ces prairies, c'est la survie même de l'exploitation qui est menacée et la capacité des exploitants à répondre au cahier des charges du Beaufort qui exige une part minimale d'autonomie fourragère. La préservation de ces prairies, dans un contexte comme la Vanoise où le développement touristique est très fort et les espaces plats convoités par l'urbanisation, est pour nous un véritable enjeu. Ce concours est l'occasion de faire reconnaître la valeur de ces milieux tout en sensibilisant aux bonnes pratiques car si ces espaces continuent de disparaître, nous courons le risque de voir les pratiques s'intensifier pour produire autant sur moins de surface.

Des jurys élèves, une innovation 2013

Six établissements d'enseignement agricole publics et privés, avec l'appui de partenaires locaux (parcs naturels régionaux, chambres d'agriculture...), vont

tester un dispositif pédagogique "jury élève prairies fleuries".

Ces établissements organiseront un concours local dans lequel les élèves seront amenés à jouer le rôle du jury sur le terrain en présence des agriculteurs volontaires pour les accueillir. Ils évalueront la valeur agri-écologique des parcelles présentées par les agriculteurs, en utilisant la même méthode de notation que les jurys constitués d'experts dans les territoires participants au concours national.

Un jury national constitué de l'ensemble des enseignants impliqués désignera la classe qui aura présenté le meilleur dossier. Le lauréat sera donc non pas un éleveur mais une classe. Un bilan de ce projet sera réalisé en vue d'étudier son déploiement dans les années à venir.

Pour tout savoir sur le concours :

www.prairiesfleuries.fr

Vous y trouverez la liste des territoires engagés, les coordonnées des structures porteuses, les dates de passage des jurys, les résultats des éditions 2010, 2011 et 2012

Vous pourrez télécharger le règlement, les fiches de notations, le journal...

agroenvironnement **infos**

N°55 – 2013

Cette lettre d'information est éditée tous les 3 mois par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et France Nature Environnement dans le cadre de la mission agroenvironnement. Elle reçoit le concours du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Directeur de la Publication :

Michel METAIS

Secrétaire de rédaction :

Sophie RASPAIL

Comité de rédaction :

Pierre GUY, Michel METAIS, François OMNES, Lionel VILAIN, François LERAT, Sophie RASPAIL, Marie-Catherine SCHULZ, France DRUGMANT, Thierry MOUGEY.

Réalisation :

Fabien RATELET / Service Editions LPO

Impression :

Imprimerie Lagarde – 17 Saujon

Diffusion : LPO

ISSN : 1292-3028 /

Dépôt légal : avril 2013

Bulletin trimestriel – Tirage / 2 000 ex.

Correspondance et abonnement :

Sophie RASPAIL / LPO – Fonderies Royales

BP 90263 – 17305 Rochefort cedex

mail : sophie.raspail@lpo.fr

Tél : 05 46 82 12 34

La reproduction de cette lettre est autorisée sous réserve de citer la source et la date.

Imprimé avec des encres végétales sur papier cyclus print